

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 Avril 2022

N° 22/006

RJU/ SAL

### Objet : Approbation du compte administratif 2021.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.  
Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### Présents :

M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI.

#### Absents représentés :

M. Josselyne COSTE-LENNON donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS, Madame Marion MARCHAL donne pouvoir à M. Pierre FISCHER, M. Gilbert REINAUDO donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT.

#### Absents excusés :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. René VILLARD et son suppléant M. Gérard BENOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu la loi n° 85-1221 du 22/11/1985 modifiée et notamment ses articles relatifs au régime financier des centres de gestion.

Considérant que la gestion des comptes pour l'année 2021 a été effectuée sous la présidence de M. Jacques DEPIEDS,

Oui l'exposé du président ;

Le président s'étant retiré,

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Michel GRAMBERT,

A 10 VOIX POUR :

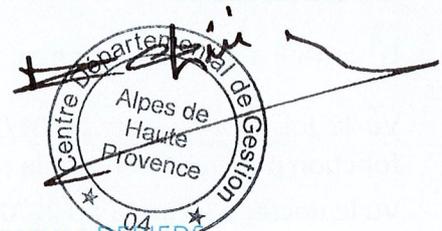
- ✓ **Approuve** le Compte administratif 2021 du centre de gestion dont la balance est la suivante :

	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	2 591 409,36 €	199 960,76 €
Recettes	2 762 338,87 €	102 571,20 €
Solde	170 929,51 €	-97 389,56 €
Solde reporté N-1	905 835,66 €	294 157,83 €
Résultats cumulés au 31/12/2021	1 076 765,17 €	196 768,27 €

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx.

A Volx, le 12/04/2022



Jacques DEMEDS,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 Juin 2022

Publié le : 02 Mai 2022